

**COMMUNE DE RENAISON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 16 septembre 2024**

**Objet : Location de la salle de La Parenthèse : remboursement d'arrhes suite à une annulation  
N° 2024/09/16/07**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Aurélie SIVET, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU et Béatrice DESPIERRE.

Procurations : Mme Aurélie SIVET à M. Frédéric GOUTAUDIER, Mme Séverine BESSON à M. Robert MATTONI, Mme Laurence CHATEAU à M. Laurent BELUZE et Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2024.

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE.

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, indique que [REDACTED] a annulé en date du 12 août 2024 la réservation de la salle La Parenthèse le week-end du 19 et 20 octobre 2024.

Le règlement de la salle La Parenthèse prévoit le versement, à l'établissement du contrat de réservation, d'un acompte de 50 % du tarif de location. Il constitue un versement d'arrhes (non remboursable).

Compte tenu que l'annulation a été faite en amont, Madame Sylvie GALLAND demande à l'assemblée l'autorisation de rembourser les arrhes déjà versées pour un montant de 400 € à [REDACTED] (Date de l'arrhes : 26 février 2024 N° quittance : S0232845).

Vu le règlement d'utilisation de la salle La Parenthèse ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de rembourser à [REDACTED] les acomptes (arrhes) versés lors de l'établissement du contrat de la réservation de la salle La Parenthèse, le week-end du 19 et 20 octobre 2024, pour un montant de 400 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaison, le 17 septembre 2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE